



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 20314

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur l'insertion par les métiers du bâtiment. Alors que les entreprises du bâtiment peinent à trouver des candidats en dépit du persistant taux de chômage dont souffre l'hexagone, il souligne que, eu égard à leur proximité et leur connaissance du terrain, d'une part, et leurs relations avec les services de l'emploi locaux, d'autre part, les communes jouent un rôle de relais indispensable entre les populations en recherche d'emploi et celles en recherche de main d'oeuvre. Alors que le protocole d'accord visant à accueillir 10 000 jeunes bâtisseurs prioritaires issus de quartiers fragiles, signé entre le ministère du logement et de la ville et la fédération française du bâtiment le 9 janvier 2008, vient d'être repris dans le cadre du « plan banlieue », il lui demande comment il compte inciter les relations collectivités territoriales-entreprises du bâtiment à se développer.

Texte de la réponse

Le service public de l'emploi mosellan est actif sur le champ de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et tout particulièrement au profit des jeunes des quartiers sensibles. Dans cette démarche, les partenariats avec le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) sont anciens et fort actifs. On constate d'ailleurs que les centres de formation des apprentis formant aux métiers du gros et du second oeuvre sont à effectifs complets, qu'une action montée dans le cadre du plan « 100 000 jeunes bâtisseurs » est une réussite sur le bassin messin. En outre, la fédération mosellane du BTP ainsi que les représentants consulaires des branches concernées ont pris une part active dans le forum emploi organisé le 2 juillet 2008 par le préfet de région. Parallèlement, les services de l'État concernés, notamment les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture incitent fortement l'ensemble des collectivités territoriales à imposer des clauses sociales en matière d'insertion professionnelle dans le cadre des marchés publics qu'elles négocient. C'est à ce prix que le service public de l'emploi et les opérateurs associés (en particulier le réseau jeune), disposeront des meilleurs outils afin de favoriser le développement de l'emploi dans ce secteur professionnel.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20314

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2997

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6793